

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS 411-2015 et 412-2015

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS :
411-2015 intitulé « **RÈGLEMENT NUMÉRO 411-2015 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 311-2007 RELATIF AU PLAN D'URBANISME** »
412-2015 intitulé « **RÈGLEMENT NUMÉRO 412-2015 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 322-2009 RELATIF AU ZONAGE** »

AVIS est par les présentes donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal, suite à l'adoption, par ses résolutions numéros 9956-02-15 et 9957-02-15, à sa séance régulière du 2 février 2015 des projets de règlement numéros 411-2015 et 412-2015 tiendra une **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** **lundi le 2 mars 2015 à 19:45** dans la salle du Conseil située au 237, 16^e Avenue Ouest à Venise-en-Québec, en conformité des dispositions de la « Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A-19.1) » ;

QUE l'objet de ces règlements est de :

411-2015: Amender le règlement du Plan d'urbanisme 311-2007 visant à détacher une partie de l'aire d'affectation résidentielle RF afin de créer une nouvelle aire résidentielle RH destinée à des habitations multifamiliales et des habitations pour personnes âgées et afin de créer des aires publiques-communautaires PC

412-2015 : Amender le règlement de zonage no. 322-2009 visant à détacher une partie de la zone résidentielle Ha-13 afin de créer une nouvelle zone résidentielle Ha destinée à des habitations multifamiliales et à des habitations pour personnes âgées et à créer trois zones publiques-communautaires Pb

QU'au cours de cette assemblée publique, le Maire expliquera lesdits projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE le projet de règlement numéro 412-2015 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

QUE les projets de règlement sont disponibles pour consultation aux bureaux de la Municipalité situés au 237, 16^e Avenue Ouest à Venise-en-Québec, durant les heures habituelles d'ouvertures, soit de 8h00 à 12h00 et de 13h15 à 16h00 du lundi au vendredi.

Donné à Venise-en-Québec ce 13 février 2015.

Diane Bégin
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Diane Bégin, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Venise-en-Québec, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 13 février 2015.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 13 février 2015

Diane Bégin,
Directrice générale et Secrétaire-trésorière